Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240329-2024_12-DE

Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **25 mars 2024**

Objet : Rapport d'activité 2023 du CCAS

Nombre de membres composant le conseil : **17**		**N° 2024_12**
En exercice: Présents: Représentés (ayant donné mandat): Absent excusé (sans mandat):	**17** 10 1 6	**Arrivée en Préfecture le :** **Publiée le :** **Exécutoire le :**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq mars à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

Etaient présents :
Mme Fatiha ALAUDAT - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI - Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Roland NAGEOTTE - M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA

Avaient donné mandat :
M. Michel AOUAD à M. René ASSIBAT

Etaient excusés :
Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Sylvie LEBRET - Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : Mme ALAUDAT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240329-2024_12-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 mars 2024

Registre des délibérations
Délibération n° 2024_12

Service : Administration Générale / Domaine : 8.2

Objet : **Rapport d'activité 2023 du CCAS**

Le conseil d'administration,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Article unique : PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 du CCAS.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.

Signé électroniquement par : Jacqueline Belhomme
Date de signature : 29/03/2024
Qualité : Présidente du CCAS

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.